



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) APPLICABLES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION ET IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

1.1 La société est dénommée EXPERITIA, Société à Responsabilité Limitée (SARL) au capital de 1 500 €, dont le siège social est situé 12 rue Clément Ader – 76300 Sotteville-lès-Rouen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Rouen sous le numéro SIREN 883 518 078, représentée par M. Fabio Sarmento da Silva, en qualité de Gérant (ci-après dénommée « l'Organisme de formation » ou « EXPERITIA »).

1.2 EXPERITIA est un organisme de formation professionnelle continue dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 28760701576 auprès du Préfet de la Région Normandie (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État). Le centre de formation d'EXPERITIA est certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'action : actions de formation.

1.3 L'Organisme de formation développe, propose et dispense des formations en présentiel, à distance (e-learning/classes virtuelles) ou au format hybride (blended-learning). Les formations en présentiel se déroulent :

- Soit en inter-entreprises, dans un lieu mis à disposition par l'Organisme de formation ;
- Soit en intra-entreprise, dans un lieu mis à disposition par l'Entreprise cliente.

1.4 Définitions aux termes des présentes :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit et/ou finance une formation dispensée par l'Organisme de formation EXPERITIA.
- Stagiaire : personne physique inscrite à et suivant une action de formation.
- Entreprise : personne morale (ou entrepreneur individuel) qui passe commande d'une action de formation pour un ou plusieurs de ses salariés ou collaborateurs.
- Organisme financeur : organisme national, régional ou paritaire (OPCO, France Travail, etc.) prenant en charge tout ou partie du financement d'une action de formation.

ARTICLE 2 : OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

2.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV Formation ») s'appliquent à l'ensemble des commandes et contrats relatifs aux actions concourant au développement des compétences prévues à l'article L. 6313-1 du Code du travail, à l'exclusion des actions de validation des acquis de l'expérience (VAE).

2.2 La passation d'une commande, l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un bon de commande signé, ou la signature d'un contrat ou d'une convention de formation professionnelle implique l'adhésion entière, directe et sans réserve du Client aux présentes CGV Formation.

2.3 Ces conditions prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières opposées par le Client non expressément agréées par écrit par l'Organisme de formation, quel que soit le moment où elles auront pu être portées à sa connaissance. Les prestations de Conseil à la Sécurité (CSTMD) font l'objet de conditions générales de vente distinctes (« CGV CSTMD »).

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

3.1 Afin de suivre au mieux l'action de formation, le Stagiaire doit remplir les prérequis pédagogiques de dépôt de candidature et avoir satisfait aux modalités d'accès à la formation choisie. S'il y a lieu, le Stagiaire doit avoir obtenu préalablement l'autorisation pédagogique d'inscription auprès du responsable d'enseignement.

3.2 Le Client s'engage à aviser l'Organisme de formation de toute modalité spécifique de prise en charge financière de la formation lors de l'inscription, avant le démarrage de la session, et en tout état de cause dans les 48 heures suivant la notification d'accord de prise en charge.

3.3 Conformément aux articles L. 6353-1 à L. 6353-8 du Code du travail :

- Pour chaque action de formation, un contrat de formation professionnelle (pour le Stagiaire en financement individuel) ou une convention de formation professionnelle (pour le Stagiaire pris en charge par une Entreprise ou un Organisme financeur) est adressé au Client. Le Client s'engage à retourner à l'Organisme de formation, avant le début de la formation, un exemplaire dûment signé et revêtu de son cachet commercial s'il y a lieu.

- En cas de financement par un Organisme financeur, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être transmis lors de l'inscription en annexe de la convention complétée et signée.

3.4 Une attestation d'entrée en formation, une attestation de présence et un certificat de réalisation de l'action de formation sont délivrés au Stagiaire et/ou au Client, sur demande ou conformément aux exigences réglementaires, à l'issue de l'action de formation.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES, PRIX ET TVA

4.1 Tous les prix des formations sont indiqués en euros et sont forfaitaires.

4.2 Conformément aux dispositions de l'article 261-4-4° a du Code Général des Impôts, les actions de formation professionnelle continue dispensées par EXPERITIA sont exonérées de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Les prix s'entendent donc nets de taxe.

4.3 Les frais de restauration, de transport et d'hébergement du Stagiaire ne sont pas inclus dans le prix de la formation, sauf mention contraire et expresse figurant sur la fiche de présentation de la formation, le devis, le contrat ou la convention.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Financement individuel (Particuliers / B2C) :

Conformément à l'article L. 6353-6 du Code du travail, à l'issue du délai légal de rétractation prévu à l'Article 6, le Stagiaire est tenu de verser un acompte d'un montant maximum de 30 % du prix total de la formation. Le solde sera facturé à la fin de la formation ou échelonné au fur et à mesure de son déroulement conformément à l'échéancier intégré au contrat de formation. S'il le souhaite, le Stagiaire peut, sur sa demande expresse, régler au comptant le montant total à l'issue du délai de rétractation.

5.2 Financement par une Entreprise ou un Organisme financeur (B2B / Tiers) :

Les modalités de facturation sont précisées dans la convention de formation. En cas de prise en charge partielle par l'Organisme financeur, le solde restant dû sera directement facturé au Client (l'Entreprise ou le Stagiaire) selon les termes de la convention.

5.3 Exigibilité et retard de paiement :

Les factures d'EXPERITIA sont payables au comptant par virement bancaire à compter de leur date de réception. Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard ou défaut de règlement à l'échéance entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable :

- Le calcul et le paiement d'intérêts de retard à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ;
- Le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 (quarante) euros.

Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été intégralement réglée ne pourra faire l'objet d'une délivrance d'attestation de fin de formation ou de certificat de réalisation.

ARTICLE 6 : DÉLAI DE RÉTRACTATION (STAGIAIRE EN FINANCEMENT INDIVIDUEL)

6.1 Conformément à l'article L. 6353-5 du Code du travail, à compter de la date de signature du contrat de formation professionnelle, le Stagiaire en financement individuel dispose d'un délai légal de rétractation de dix (10) jours pour les contrats conclus en présentiel. Ce délai est porté à quatorze (14) jours pour les contrats conclus à distance.

6.2 Le Stagiaire exerce son droit de rétractation en informant obligatoirement l'Organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception (LRAR). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Stagiaire et aucun acompte ne peut être réclamé avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 7 : ANNULATION, REPORT ET RENONCEMENT

7.1 Annulation ou report du fait de l'Organisme de formation :

EXPERITIA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation, notamment lorsque le nombre d'inscrits est jugé pédagogiquement inapproprié. L'Organisme de formation fera ses meilleurs efforts pour en informer le Client dans un délai raisonnable avant la date de début de session. En cas d'annulation définitive par EXPERITIA sans report possible, les sommes éventuellement versées seront intégralement remboursées, sans que le Client ne puisse prétendre à aucune indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit. EXPERITIA se réserve également le droit de remplacer un formateur défaillant par un autre intervenant aux compétences techniques équivalentes.

7.2 Renoncement ou annulation par le Stagiaire en financement individuel :

Après l'expiration du délai légal de rétractation, toute résiliation du contrat à l'initiative du Stagiaire doit être notifiée par LRAR adressée à EXPERITIA, en exposant les motifs et la date d'effet (qui correspondra au plus tôt à la date de réception du courrier).

- En cas d'abandon de la formation par le Stagiaire pour un motif de force majeure (tel que défini à l'article 7.4) dûment reconnu et justifié, le contrat est résilié de plein droit. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues, calculées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat (Article L. 6353-7 du Code du travail).

- Pour tout abandon ou résiliation en dehors d'un cas de force majeure, les modalités financières prévues au contrat de formation s'appliqueront.

7.3 Annulation ou report par l'Entreprise ou l'Organisme financeur (Client B2B) :

Toute demande d'annulation ou de report d'une inscription à une formation doit être notifiée par écrit (LRAR ou courriel avec accusé de lecture). Les conditions de facturation suivantes s'appliquent :

- Annulation notifiée au moins dix (10) jours ouvrés avant le début de la session : aucune indemnité ni frais ne sera facturé.
- Annulation notifiée entre le 9ème et le 3ème jour ouvré avant le début de la session : l'Organisme de formation facturera 50 % du montant total HT de la formation à titre d'indemnité forfaitaire de dédit.
- Annulation notifiée moins de 3 jours ouvrés avant le début de la session, ou en cas d'absence (no-show) du Stagiaire à l'ouverture : l'Organisme de formation facturera 100 % du montant total HT de la formation à titre d'indemnité forfaitaire de dédit.

En cas d'inexécution totale ou partielle de la convention par un Stagiaire financé par un tiers pour un motif de force majeure dûment reconnu, seule la partie de la formation effectivement réalisée sera facturée au prorata temporis. Pour tout autre motif que la force majeure, l'intégralité du coût de la formation restera due par l'Entreprise ou le tiers financeur.

7.4 Définition de la force majeure :

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français : la maladie grave ou l'accident justifié par certificat médical, les grèves ou conflits sociaux bloquants externes à l'Organisme de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption générale des transports ou des télécommunications, ou tout état d'urgence sanitaire échappant au contrôle raisonnable des parties.

ARTICLE 8 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROTECTION CONTRE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

8.1 Propriété intellectuelle :

L'ensemble des contenus, supports pédagogiques, méthodes, diaporamas, vidéos, études de cas et documentations remises ou présentées lors des formations sont des œuvres protégées par le droit de la propriété intellectuelle et restent la propriété exclusive d'EXPERITIA (ou de ses formateurs/partenaires). Le Client et le Stagiaire s'engagent à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer, diffuser ou commercialiser, en totalité ou en partie, le contenu des formations sans l'autorisation expresse, écrite et préalable d'EXPERITIA.

8.2 Technologies et Intelligence Artificielle :

Le Client et le Stagiaire s'interdisent formellement de soumettre, d'importer ou d'injecter tout ou partie des supports de cours, cas pratiques, outils méthodologiques ou enregistrements audio/vidéo délivrés par EXPERITIA dans des outils ou plateformes d'Intelligence Artificielle générative, de traduction automatique, ou de traitement automatisé de données tiers sans l'accord écrit et préalable de l'Organisme de formation.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

9.1 Conformément au Règlement Européen n° 2016/679 (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les données à caractère personnel collectées (état civil, coordonnées, informations professionnelles) sont indispensables à la gestion administrative, pédagogique et commerciale des formations dispensées par EXPERITIA.

9.2 Ces données sont exclusivement destinées aux services internes d'EXPERITIA ainsi qu'aux éventuels sous-traitants techniques, formateurs partenaires ou organismes de contrôle et de financement habilités, lesquels sont tenus par une stricte obligation de confidentialité.

9.3 Le Client et le Stagiaire disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données les concernant, ainsi que d'un droit d'opposition ou de limitation du traitement pour motifs légitimes. Pour exercer ces droits ou pour toute question relative aux données personnelles, le Client ou le Stagiaire peut contacter EXPERITIA par courriel à : contact@experitia.fr ou par courrier postal au siège social de la société. En cas de contestation, une réclamation peut être introduite auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

ARTICLE 10 : LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

10.1 Les formations dispensées par EXPERITIA constituent une obligation de moyens. EXPERITIA s'engage à dispenser les enseignements conformément aux règles de l'art et aux descriptifs pédagogiques en vigueur.

10.2 La responsabilité d'EXPERITIA vis-à-vis du Client ou du Stagiaire, pour quelque cause que ce soit, ne pourra en aucun cas excéder en totalité le montant effectivement payé par le Client à l'Organisme de formation au titre de l'action de formation concernée. EXPERITIA ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, pertes d'exploitation, préjudices commerciaux ou pertes de chance.

ARTICLE 11 : RÉCLAMATIONS, MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

11.1 Réclamations : Toute remarque ou contestation relative à une action de formation peut être adressée par courrier électronique à l'adresse contact@experitia.fr ou par courrier postal au siège de l'Organisme de formation. EXPERITIA s'efforcera d'y apporter une réponse dans les meilleurs délais.

11.2 Médiation de la consommation (Applicable exclusivement aux Clients Particuliers / B2C) : Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, le Stagiaire en financement individuel (consommateur) a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'opposerait à EXPERITIA, à défaut de résolution directe auprès de nos services.

11.3 Attribution de juridiction :

- Pour les litiges avec un Client professionnel (B2B) ou un commerçant : de convention expresse, tout litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV et des conventions de formation sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Rouen, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

- Pour les litiges avec un Stagiaire en financement individuel (B2C) : les règles légales de compétence territoriale et d'attribution applicables aux consommateurs s'appliqueront.

11.4 Dépens et frais de justice : En cas de contentieux judiciaire, les dépens et frais légaux de justice seront à la charge totale de la partie succombante.

ARTICLE 12 : DISPOSITIONS DIVERSES

12.1 Les présentes CGV Formation, conjointement avec la Convention (ou le Contrat) de formation et le Règlement intérieur, forment un ensemble contractuel indivisible et expriment l'intégralité des obligations du Client, du Stagiaire et d'EXPERITIA.

12.2 EXPERITIA se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes CGV. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la commande ou de la signature du contrat par le Client.

12.3 Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée comme nulle ou non écrite en vertu d'une disposition légale ou d'une décision de justice définitive, les autres dispositions conserveront toute leur force obligatoire et leur portée.

12.4 Le fait pour EXPERITIA de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes CGV ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

12.5 Le règlement intérieur d'EXPERITIA, le certificat QUALIOPI ainsi que les présentes CGV Formation sont consultables à tout moment sur le site internet : <https://experitia-adr.fr/>